



Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature
Informations sur l'apprentissage de commerce et le stage dans une étude d'avocat

Thème	Détails et remarques
Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature	<p>Depuis la rentrée scolaire 2019, les personnes en formation commerciale dans une étude d'avocat en Suisse romande peuvent être formées par le Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens Services et administration (S&A).</p> <p>Le Groupe d'entreprises avocature forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les apprentis en formation initiale duale de 3 ans en entreprise (FIE_n), - les stagiaires de longue durée d'une formation initiale en école de commerce publique ou privée (FIE_c).
Utilité pour les études d'avocat	<ul style="list-style-type: none"> - Focalisation sur la branche lors de la formation d'Employée/e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC). - Cours interentreprises « CI avocature » sur 3 jours. - Procédure de qualification en entreprise avec examen final oral spécifique à l'avocature et experts de la branche. - Harmonisation des connaissances spécifiques à la branche des avocats.
Organe responsable du Groupe d'entreprises avocature	<p>L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat est l'organe responsable du Groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens S&A conformément à l'art. 12, al. 4 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé/e de commerce CFC du 26 septembre 2011. Cet organe est composé de 18 Ordres des avocats de cantons alémaniques, romands (GE, JU, NE, VD, VS) et du Tessin.</p>
Objectifs évaluateurs	<p>En plus des objectifs évaluateurs (OE) de la branche de formation et d'examens S&A, les personnes en formation traitent 12 OE du Groupe d'entreprises avocature. Ils sont composés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% de connaissances spécialisées dans la branche avocature ; - 50% de pratique au sein de l'étude d'avocat. <p>Le catalogue d'objectifs évaluateurs du Groupe d'entreprises avocature est disponible sur www.apprentissageavocature.ch.</p>
Organisation des CI avocature	<p>Les CI avocature ont toujours lieu le samedi à Lausanne pour permettre à toutes les personnes en formation de pouvoir y participer, indépendamment des jours d'école. Les personnes en formation compensent les jours CI en accord avec l'étude.</p>
Coût facturé aux études	<p>Le coût par jour de CI avocature facturé aux études dépend de la subvention obtenue dans chaque canton. Le coût par jour de CI avocature facturé aux études est indiqué sur le « Formulaire d'inscription au Groupe avocature » disponible sur www.apprentissageavocature.ch : Groupe d'entreprises > CI avocature > Inscription.</p>

Thème	Détails et remarques
Inscription au Groupe d'entreprises avocature et aux Cours interentreprises avocature	Lors de l'élaboration du contrat d'apprentissage ou de stage, nous vous prions de noter sous le point 4 : Profession : Employé de commerce, branche Services et administration Orientation/branche/domaine spécifique : Groupe avocature Compléter le « Formulaire d'inscription au Groupe d'entreprises avocature » disponible sur www.apprentissageavocature.ch : Groupe d'entreprises > CI avocature > Inscription Envoyer à rene.baum@la-aa.ch le formulaire d'inscription au Groupe d'entreprises avocature et une copie du contrat d'apprentissage après son approbation par votre canton.
Participation aux cours interentreprises avocature obligatoire	Une fois inscrit au Groupe d'entreprises avocature, les personnes en formation doivent obligatoirement suivre les trois jours de cours interentreprises avocature.
Examen final oral	L'examen oral est organisé par le groupe d'entreprises et a lieu à Lausanne de manière centralisée pour toute la Suisse romande. Les experts disposent d'une expérience dans la branche avocature.
Examen final écrit	Il n'y a pas d'examen écrit réalisé spécifiquement pour l'avocature. Les personnes en formation du groupe d'entreprises passent l'examen écrit ordinaire S&A.
CFC Certificat fédéral de capacité	<ul style="list-style-type: none"> - La profession d'employé/e de commerce CFC est mentionnée sur le Certificat fédéral de capacité. - La branche Services et administration est indiquées dans le bulletin de notes. - Les personnes en formation reçoivent une attestation du groupe d'entreprises. - Les études d'avocat mentionnent le groupe d'entreprises sur le certificat d'apprentissage.
Contact pour toute question	<p>Groupe d'entreprises avocature</p> <p>Personne de contact René Baum, responsable pour la Romandie</p> <p>Téléphone 079 353 87 81</p> <p>E-mail rene.baum@la-aa.ch</p> <p>Site Internet www.apprentissageavocature.ch</p>

Remarque : Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons choisi d'utiliser la forme masculine ; les deux genres sont bien évidemment toujours concernés.

Winterthur, juillet 2021